

LIVRET D'ACCUEIL

# RÉSIDENCE AUTONOMIE LA GIRARDIERE





**Madame, Monsieur,**

Nous vous souhaitons la bienvenue au sein de la **Résidence Autonomie La Girardière** dont la gestion est assurée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais. L'ensemble du personnel de la résidence a pour mission de vous offrir les meilleurs services.

L'Agglomération du Choletais a développé une politique volontariste en faveur des seniors et dans ce cadre, elle a investi dans l'entretien et la rénovation de nos établissements à hauteur de 50 millions d'euros.

Cet établissement, situé dans le quartier dynamique de la Girardière, est à proximité d'un centre commercial, du centre social Horizon et de plusieurs établissements de santé. Il est proche d'un bel espace de verdure aménagé pour s'y promener.

Créé en 1975, l'établissement a été entièrement rénové en 2017 afin de vous proposer des appartements modernes et adaptés à vos besoins.

Vous y trouverez des appartements lumineux, de la convivialité et une équipe présente 24 h/24 afin de vous apporter sécurité et confort, dans le respect des habitudes et des choix de vie de chacun. L'ensemble des services proposés ainsi que les informations relatives à la vie courante sont détaillés dans ce livret.

Gilles BOURDOULEIX,  
Président de l'Agglomération  
du Choletais  
Maire de Cholet  
Député honoraire

Jacqueline DELAUNAY,  
Vice-Présidente  
de l'Agglomération du Choletais  
Maire de Trémentines



## SOMMAIRE

<b>LA RÉSIDENCE</b>	<b>P 4</b>	<b>L'ÉQUIPE</b>	<b>P 9</b>
<b>L'ACCÈS À LA RÉSIDENCE</b>	<b>P 5</b>	<b>VOS DROITS ET DEVOIRS</b>	<b>P 10</b>
Accueil		Conseil de la Vie Sociale	
Stationnement		Vos remarques	
Horaire		Consignes de sécurité	
Bus		Règles de vie en commun	
<b>LES LOGEMENTS</b>	<b>P 6</b>	Charte des droits et libertés de la personne accueillie	
Appartements		Personne de confiance	
TV, téléphonie		<b>VOTRE ENTRÉE EN RÉSIDENCE AUTONOMIE</b>	<b>P 11</b>
Blanchisserie		Dépôt du dossier	
<b>LA RESTAURATION</b>	<b>P 7</b>	Renouvellement de votre demande	
<b>LA VIE SOCIALE ET LES LOISIRS</b>	<b>P 8</b>	Décision d'entrée	
Loisirs et activités		Votre accueil	
Espace bien-être		<b>LES TARIFS ET LES AIDES</b>	<b>P 11</b>
Espace beauté		Coût mensuel	
Courrier		Aides financières	
Bibliothèque			





## LA RÉSIDENCE

La résidence **La Girardière** est une résidence autonomie gérée par le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais. Celui-ci gère trois Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes, cinq résidences autonomie, un service d'aide et d'accompagnement à domicile, une structure d'accueil de jour pour personnes âgées désorientées ainsi que six maisons d'animation.

Cette résidence autonomie, a pour mission d'accueillir les personnes de 60 ans et plus, autonomes et désireuses de vivre en collectivité. Elle offre aux résidents un véritable chez soi, conciliant autonomie, convivialité et sécurité.

**La Girardière peut accueillir 82 personnes** dans des appartements lumineux avec balcon et adaptés aux personnes à mobilité réduite. Elle propose des appartements pour couple et deux hébergements temporaires. Les appartements sont répartis sur trois étages et desservis par des ascenseurs. Tout est organisé pour permettre la convivialité avec des salles d'activités à chaque étage et un restaurant spacieux. De plus, la résidence dispose d'un petit parc arboré et fleuri.



## L'ACCÈS À LA RÉSIDENCE



### ACCUEIL

**Le responsable de la résidence est présent du lundi au vendredi pour répondre à vos questions.**

Le personnel de la résidence peut orienter vos amis ou vos proches lorsque ceux-ci vous rendent visite.



### STATIONNEMENT

Devant la résidence, un **parking extérieur est accessible à tous**. Un garage peut également être mis à disposition sur demande.



### HORAIRES

**L'établissement est ouvert au public de 8 h à 20 h.** En dehors de ces horaires, vous pouvez aller et venir librement grâce à la clé de votre appartement, vous permettant d'accéder à une porte située côté sud de la résidence. Les visiteurs ont un interphone à disposition.



### BUS

Un arrêt de bus est situé à 200 mètres et facilite vos déplacements. **Ligne n°6**







## LA RESTAURATION

Le restaurant La Girardière vous propose tous les jours le déjeuner et le dîner. Les menus sont élaborés par un prestataire extérieur qui veille à la variété et à l'équilibre alimentaire en collaboration avec une diététicienne. Tout au long de l'année, des moments conviviaux et des menus à thème vous sont proposés.

Si vous souhaitez inviter des proches à partager un repas, vous pouvez réserver dans la limite des places disponibles. La prestation du déjeuner est soumise à un forfait minimum de repas par an.



## LES LOGEMENTS

### APPARTEMENTS

La résidence propose des appartements lumineux de type T1 bis et T2 avec un grand balcon et une vue dégagée.

D'un style contemporain, les appartements aux normes PMR sont loués non meublés. D'une superficie de 32 m<sup>2</sup>, vous y trouverez un espace de vie, une chambre et une salle d'eau. L'espace cuisine est aménagé et équipé de deux plaques de cuisson et d'un évier. Les appartements T2, réservés aux couples, sont d'une superficie de 50 m<sup>2</sup>.

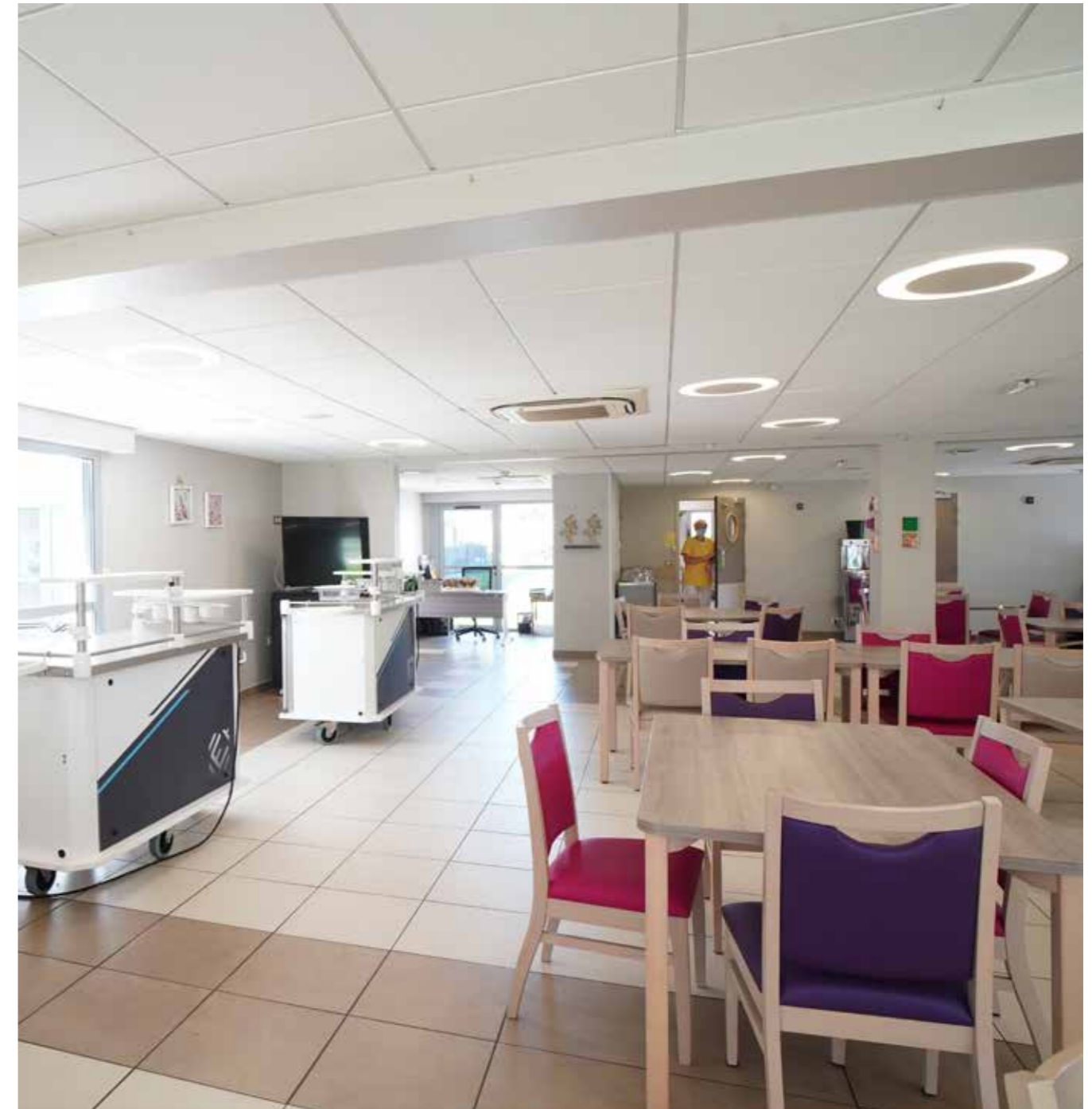


### TV, TÉLÉPHONIE

Tout est prêt pour que le fournisseur de votre choix installe vos accès TV, téléphonie et internet.

### BLANCHISSERIE

Chaque appartement dispose d'un branchement pour machine à laver. De plus, un espace laverie est mis à votre disposition au sein de la résidence.







## LA VIE SOCIALE ET LES LOISIRS

### LOISIRS ET ACTIVITÉS

Chaque semaine des activités vous sont proposées : loisirs créatifs, chant, cuisine, jeux de société, lotos, etc. De plus, la résidence vous propose des ateliers de prévention tels que des ateliers mémoire et de l'activité physique adaptée. Des sorties sont aussi régulièrement organisées (promenades, restaurants, visites, etc.).

Le programme d'animation est transmis tous les mois. Les animations sont assurées par l'équipe de la résidence ou par un prestataire extérieur.

### ESPACE BIEN-ÊTRE

L'équipe peut vous accompagner pour un temps individualisé de détente dans un espace propice à la relaxation.

### ESPACE BEAUTÉ

Il est mis à disposition des coiffeurs, esthéticiennes, etc. Il vous appartient de gérer vos rendez-vous. Les prestations sont à votre charge et à régler directement auprès du professionnel.

### COURRIER

Vous disposez de votre propre boîte aux lettres et vous pouvez déposer vos enveloppes timbrées dans la boîte "départ courrier" située près de l'accueil.

### BIBLIOTHÈQUE

Vous trouverez dans cet espace propice à la lecture et la tranquillité un large choix de livres mis à votre disposition.

## L'ÉQUIPE

Présents au quotidien pour répondre à vos besoins, les professionnels sont engagés dans une démarche continue d'amélioration de la qualité et partagent des valeurs communes telles que la bienveillance, l'écoute, le respect et la recherche du bien-être. Ils garantissent vos libertés individuelles et vos droits.

Le personnel est présent 24 h/24 afin de veiller à votre sécurité et votre bien-être. De plus, un système de téléalarme en relation avec l'équipe est mise à votre disposition.

À votre arrivée au sein de la résidence, vous continuez à faire appel à votre médecin traitant ainsi qu'aux intervenants à domicile de votre choix.

### UNE ÉQUIPE PLURIDISCIPLINAIRE

- un responsable,
- un psychologue,
- des agents sociaux de jour et de nuit,
- des auxiliaires d'accompagnement et de prévention.

L'équipe est régulièrement formée afin de proposer un service de qualité.





## VOS DROITS ET DEVOIRS

### CONSEIL DE LA VIE SOCIALE

Instance de dialogue garantissant votre droit d'expression et votre participation à la vie de l'établissement, le CVS est composé de représentants des résidents et des familles élus, de membres du personnel, et de représentants du CIAS. Le CVS se réunit 3 fois par an et permet de débattre autour de sujets liés à la vie de la résidence.

### VOS REMARQUES

Pour toutes remarques ou événements que vous souhaitez signaler à la direction, une fiche de signalement d'évènement indésirable est à votre disposition à l'entrée de la résidence. Nous mettrons tout en œuvre pour y répondre.

### CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Les consignes de sécurité à tenir en cas de sinistre sont affichées dans les lieux de circulation. Vous êtes vivement invité à les consulter et à suivre les indications du personnel en cas d'évacuation ou de mesures spécifiques liées à la sécurité.

### RÈGLES DE VIE EN COMMUN

Afin de préserver la quiétude et la liberté de chacun, le respect des règles de vie en communauté s'impose à vous et aux personnes qui viennent vous rendre visite. Un règlement de fonctionnement vous est remis à cet effet.

### CHARTRE DES DROITS ET LIBERTÉS DE LA PERSONNE ACCUEILLIE

Vous pourrez consulter l'ensemble des engagements de la résidence pour garantir le respect de vos droits et de vos libertés dans le dossier qui vous sera remis à votre accueil ainsi que sur le tableau d'affichage de la résidence.

### PERSONNE DE CONFIANCE

Vous pouvez désigner une personne de confiance (conjoint, enfant, proche, ami, etc.) pour vous accompagner dans vos démarches et décisions.

## VOTRE ENTRÉE EN RÉSIDENCE AUTONOMIE

### DÉPÔT DU DOSSIER

Afin que votre demande d'entrée soit intégrée dans la liste d'attente, vous devez faire une demande sur le site : [trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire](http://trajectoire.sante-ra.fr/Trajectoire) puis prendre contact avec le responsable de la résidence pour organiser une rencontre et une visite des lieux.

### RENOUVELLEMENT DE VOTRE DEMANDE

Votre demande est à renouveler sur le site tous les 6 mois afin qu'elle reste valide.

### DÉCISION D'ENTRÉE

Lorsqu'une place se libère, le responsable s'assure que votre dossier répond aux critères de la résidence autonomie (GIR 5-6) puis il prend contact avec vous afin d'organiser une visite de l'appartement. S'il vous convient et après recueil des documents administratifs, un contrat de séjour sera signé.

### VOTRE ACCUEIL

Une date d'état des lieux et d'emménagement sont fixés.

Vous serez accueilli par le personnel de la résidence qui vous aidera à vous familiariser avec les lieux et vous intégrer à la vie de la résidence.

Dans les 6 mois qui suivent votre arrivée, un projet d'accompagnement personnalisé vous sera proposé afin de prendre en considération vos souhaits, vos attentes, vos habitudes de vie. Un référent sera chargé du suivi de votre projet.



## LES TARIFS ET LES AIDES

### COÛT MENSUEL

Il se compose d'un loyer et d'un forfait de restauration délibérés chaque année par le Conseil d'Administration du CIAS. Vous trouverez le détail dans le contrat de séjour.

### AIDES FINANCIÈRES

L'aide au logement ou allocation pour le logement : une demande peut être déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales (ou la MSA pour les allocataires du régime agricole). Elle est accordée en fonction des ressources.

Des aides complémentaires peuvent être versées par certains organismes de retraite. Il peut être judicieux de vous renseigner.

Une aide sociale au logement et au repas peut être accordée aux personnes qui ne peuvent les financer. Dans ce cas, vous pouvez vous rapprocher des services sociaux de votre commune.

## LE CIAS EN QUELQUES CHIFFRES :

Dirigé par un conseil d'administration constitué de membres élus par le conseil de l'Agglomération du Choletais, et de membres nommés, représentant ou participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social, le Centre Intercommunal d'Action Sociale du Choletais gère les questions liées au vieillissement sur l'Agglomération du Choletais (26 communes et 106 000 habitants) en complémentarité des services couverts par des entreprises et associations.

**Le CIAS coordonne donc :**

- **3 EHPAD** (Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes),
- **5 résidences autonomie**,
- **1 accueil thérapeutique de jour** proposant un soutien aux aidants et aux personnes atteintes de troubles et maladies apparentées Alzheimer, appelé "Les Magnolias",
- **1 service d'aide et d'accompagnement à domicile** et de portage de repas sous le nom d'"Adomi Facil",
- **6 Maisons d'Animation** qui proposent un service de déjeuner, ainsi que des temps d'animation et de loisirs.



Résidence autonomie LA GIRARDIÈRE  
2 Allée des Aigles  
49300 CHOLET

Tél. 02 41 62 50 32

Pôle Social Germaine Heulin - 24 avenue Maudet - 49300 Cholet - [cias@choletagglomeration.fr](mailto:cias@choletagglomeration.fr)